

Troisièmes Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons

Annexe 1 : Coordination régionale

Identification des axes transversaux communs
aux entités belges, à l'issue des enquêtes publiques
concernant les enjeux et les questions importantes

Meuse – **E**scout – **R**hin – **S**eine

Mise en œuvre de la Directive-cadre
sur l'Eau (2000/60/CE)

Cycle 2022-2027



Table 1: Identification des axes transversaux communs aux 4 entités belges, à l'issue des enquêtes publiques concernant les enjeux et les questions importantes

		Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
Thème principal	Qui ?	Thématique	N°	Question importante	N°	Question importante	N°	Question importante	N°	Question importante	

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
Etat des masses d'eau	Bxl	Quantité des eaux souterraines					3	Qualité des eaux souterraines : comment renforcer les actions visant à garantir que la masse d'eau souterraine du sable de Bruxelles atteigne un bon état quantitatif et qualitatif ?		
	Fl, Bxl, Fed	Qualité biologique et hydromorphologique			2	Le rétablissement de la gestion naturelle de l'eau est un processus lent	1	Qualité des eaux de surface : comment pouvons-nous prendre des mesures plus ciblées pour atteindre le bon état des masses d'eau de surface ?	1	Amélioration de la qualité (chimique et écologique) des eaux de surface
	Wal, Fl, Bxl, Fed	Qualité chimique et physico-chimique (dont polluants spécifiques)	E1	Accroître la lutte contre les sources de pollutions ponctuelles et diffuses	1	La pression de la pollution diminue insuffisamment	1	Qualité des eaux de surface : comment pouvons-nous prendre des mesures plus ciblées pour atteindre le bon état des masses d'eau de surface ?	1	Amélioration de la qualité (chimique et écologique) des eaux de surface
			1	Poursuivre la lutte contre les pollutions ponctuelles (rejets industriels, autres sources/établissements...)	1	Matières oxydables et nutriments, métaux lourds, pesticides, espèces invasives	3	Qualité des eaux souterraines : comment renforcer les actions visant à garantir que la masse d'eau souterraine du sable de Bruxelles atteigne un bon état quantitatif et qualitatif ?	2	Réduire l'occurrence des polluants tels que définis dans la DCE et les substances spécifiques à l'Escaut (Cu, Zn et PCB)
			2	Lutter plus efficacement contre les pollutions diffuses d'origine agricole	1	Lutter plus efficacement contre les pollutions diffuses d'origine agricole				
			3	Améliorer la connaissance des sites pollués et potentiellement pollués	1	Améliorer la connaissance des sites pollués et potentiellement pollués				
			4	Organiser la connaissance du risque : création d'un outil intégré sur les pollutions accidentelles						
	Fed	Détérioration liée aux activités humaines							1	Empêcher une détérioration de la situation chimique et écologique via les activités humaines futures
	Fed	Monitoring							4	Données, méthodes de mesure et méthodes d'évaluation. Améliorer la comparabilité mutuelle des méthodes de mesure et d'évaluation

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
assainissement	Wal, Fl, Bxl	Assainissement collectif	E2	Poursuivre les investissements en matière d'assainissement	1	Assainissement collectif des eaux urbaines résiduaires	2	Optimisation de la gestion des réseaux d'assainissement		
			5	Assainissement collectif des eaux urbaines résiduaires						
	Wal	Assainissement autonome	6	Assainissement autonome des eaux usées domestiques						
	Wal	Démergement	7	Protection des zones de démergement (inondations)						
Polluants émergents	Wal, Fl	Polluants émergents	E3	Prendre en compte les pollutions méconnues	1	Nouvelles substances				
			8	Améliorer les connaissances sur les polluants émergents et dangereux : médicaments, hormones, métabolites de substances connues						
			9	Evaluer les pressions telluriques sur les eaux marines						
			10	Tenir compte des retombées atmosphériques qui peuvent être une source de pollutions diffuses, notamment pour les HAP						
moyens de lutte	Wal		E4	Améliorer le suivi des législations et les moyens de lutte contre les pollutions						
			11	Assurer le respect du permis d'environnement						
			12	Contrôler le raccordement à l'égout						
			13	Réduire l'utilisation des pesticides						
			14	prévoir les moyens légaux, humains et techniques pour assurer un suivi efficace						
			15	Etendre les contrôles d'enquête						

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
Changement climatique	Wal, Fl, Bxl	Sécheresse	E5	Mieux valoriser/protéger la ressource en eau et s'adapter au changement climatique	2	Sécheresse	2	La Région de Bruxelles-Capitale et le changement climatique : comment mieux équiper le territoire contre les risques accrus d'inondations, de sécheresse et d'événements extrêmes?		
	Wal, Bxl	Inondations	16	Accroître la protection de la ressource en eau potable			2	Une utilisation de plus en plus rationnelle de l'eau et une réflexion sur les sources d'approvisionnement en eau potable		
			17	Assurer une gestion coordonnée, intégrée et durable des ressources en eau (inondation, sécheresse),...			3	Qualité des eaux souterraines : comment renforcer les actions visant à garantir que la masse d'eau souterraine du sable de Bruxelles atteigne un bon état quantitatif et qualitatif ?		
			18	Eviter une dégradation de la qualité des eaux et de l'habitat aquatique (colmatage des frayères, ...) en lien avec les inondations par ruissellement et/ou débordement de cours d'eau			2	Mise en œuvre pratique du Réseau Pluies ; Mesures adéquates en cas de sécheresse		
			19	Valoriser les eaux d'exhaure, de démergement et la récupération des eaux de pluie						
			20	Poursuivre la restauration des milieux aquatiques, renaturer, reméandrer, restaurer la continuité écologique (qualité hydromorphologique)						

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
communicativo / sensibilization	Wal, Bru	Public	E6	Améliorer la communication et la sensibilisation du public sur la question de l'eau			4	Comment assurer une plus grande implication des autorités publiques (régionales et municipales) et des citoyens dans le plan de gestion de l'eau ?		
			21	Sensibiliser davantage le public aux problématiques environnementales liées à l'eau						
			23	Accroître la participation du public dans le processus décisionnel						
			24	Améliorer les supports d'information (diversification des canaux de communication, vulgarisation de l'information...)						
	Wal	Stakeholder	22	Informier et concerter les instances d'avis et les principaux stakeholders en amont du parcours d'élaboration des plans de gestion (programmes de mesures)						
	Fl, Bxl, Fed	Autorités politiques			5	Les objectifs ne sont pas réalisables à partir de la politique de l'eau uniquement	4	Assurer une plus grande implication des autorités publiques (régionales et municipales)	5	Zones protégées (Natura 2000). Les aires marines protégées belges (directive "Habitats" et "oiseaux») chevauchent en partie la zone de 1 mile dans laquelle la DCE est en vigueur. Étant donné que DCMM, DCE et Natura 2000 applicables à la partie belge de la mer du Nord sont gérés par le service milieu marin du SPF Santé publique, l'objectif est d'obtenir une efficacité et une cohérence optimales.
					3	Les mesures sont surtout formulées au niveau sectoriel et générique : Approche par domaine d'excellence et les domaines d'intervention et les domaines d'action et de surveillance				

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
Finance	wal, Fl, Bxl	Finances	E7	Améliorer les connaissances et les approches socio-économiques liées à l'eau et aux divers usages de l'eau			5	Comment pouvons-nous garantir la qualité et la performance de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées sans coûts excessifs ?		
			25	Actualiser l'étude sur la récupération des coûts						
			26	Mettre à jour l'analyse coût-bénéfice et l'analyse coût-efficacité des mesures	4	De grands défis à relever avec de faibles moyens				
			27	Intégrer la thématique « eau » dans les outils stratégiques (schémas, plans...)						
			28	Mieux prendre en compte la gestion qualitative et quantitative de l'eau dans la mise en œuvre de projets et les outils financiers disponibles	4	Pas seulement le budget (de mise en œuvre) ! la faisabilité pour les partenaires, les incertitudes, les outils manquants, etc.				
	Wal, Bxl	Valorisation sociale, culturelle, économique...	29	Poursuivre la valorisation sociale, culturelle, socio-économique et économique de l'eau dans les voies hydrauliques (navigation marchande, navigation de plaisance, activités de loisirs sur plans d'eau, réserves d'eau pour production d'eau potable...)			7	L'eau occupe-t-elle une place suffisamment importante dans le cadre de vie des Bruxellois ?		

	Commun		Région wallonne		Région flamande		Région bruxelloise		Etat Fédéral	
Collaboration			E8	Renforcer et pérenniser les collaborations transrégionales entre les autorités de Bassins			6	Renforcer et pérenniser la coordination internationale, interrégionale et intrarégionale	3	Bonne gouvernance : l'état des eaux côtières dépend fortement des mesures prises en amont pour parvenir à une situation satisfaisante
	Wal, Bxl, Fed	intra-belge	30	Groupe-directeur Eau au sein du CCPIE Belgique, les 3 Régions et le Fédéral Directive-Cadre Eau, Directive Inondation et Directive-Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin ».			6	...	3	...
	Wal, Bxl, Fed	Commissions internationales	31	Commissions Internationales (CIM, CIE et CIPR) : Belgique (régions) et pays limitrophes (DHI) districts hydrographiques			6	...	3	...
	Wal, Bxl, Fed	Transrégional	32	Au niveau local (5 GoW = structures intra-belges) : Belgique, les 3 Régions sous-bassin transrégional			6	...		Mieux quantifier les influences transfrontalières et leurs sources afin de mieux définir les priorités et de mettre en œuvre le train de mesures de manière ciblée.



L'union européenne a adopté, le 23 octobre 2000, la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE) établissant un cadre légal pour la gestion des eaux dans l'ensemble de l'Europe.

La mise en œuvre de cette directive prévoit notamment l'établissement de Plans de gestion en vue de protéger, d'améliorer et de restaurer les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraine et les zones protégées. Ces Plans de gestion doivent être mis à jour de manière régulière.

Les premiers Plans de gestion ont été approuvés dans leur version définitive le 27 juin 2013 et les deuxièmes le 28 avril 2016 par le gouvernement wallon qui est l'autorité compétente pour la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau dans les parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine.

Service public de Wallonie : 1718
(numéro vert gratuit)

Éditeur responsable : Bénédicte Heindricks,
15 avenue Prince de Liège 5100 Jambes

eau.wallonie.be
www.wallonie.be

Conception et graphisme : Visible.be
©Photos : SPW Environnement | AdobeStock

La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :
Département de l'Environnement et de l'Eau | Plans de gestion Wallons des Districts hydrographiques SPW-Arne-DEE.